

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 161 N° 22 - Numera Taae	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 25 no Me 2012
-------------------------------------	---	-------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté n° 453 PR du 18 mai 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale	1822
---	------

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers. — Communiqué concernant les modifications apportées à la liste électorale pour la nomination des membres de l'assemblée consulaire	1825
---	------

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 453 PR du 18 mai 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 14-2011 APF/SG du 1er avril 2011 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Oscar Manutahi Temaru ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de caisse de compensation des prestations familiales du territoire des Etablissements français de l'Océanie, notamment son article 5, modifié par la délibération n° 99-119 APF du 8 juillet 1999 ;

Vu l'arrêté n° 432 CM du 26 mars 2012 relatif à la répartition des sièges entre les organisations professionnelles et syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les correspondances adressées par le ministère de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée aux organisations professionnelles et syndicales appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu les propositions de nomination des organisations professionnelles et syndicales appelées à siéger au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale reçues par le ministère de la santé et de la solidarité, en charge de la protection sociale généralisée,

Arrête :

Article 1er. — Le conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale, est pour une durée de deux années, composé des membres dont les noms figurent aux tableaux n° 1, n° 2 et n° 3 annexés au présent arrêté.

Art. 2. — L'arrêté n° 2593 PR du 27 mai 2010 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale est abrogé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 29 mai 2012.

Art. 4. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 mai 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

ANNEXES

Tableau n°1 portant désignation des représentants des organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives et sur leurs propositions		
Organisations professionnelles d'employeurs	Titulaires	Suppléants
Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)	M. Charles BEAUMONT	Mme. Fabienne THOUVENIN
Fédération générale du commerce (FGC)	M. Gilles YAU	M. Marc STUHLFAUTH
Syndicat des industriels de la Polynésie française (SIPOF)	M. Thierry MOSSER	M. Eric COURBIER
Conseil des professionnels de l'hôtellerie (CPH)	M. Jean-Marc MOCELLIN	M. Laurent DARCY
Union patronale de la Polynésie française (UPPF)	M. Luc TAPETA-SERVONNAT	Mme. Cécile KAUTAI
Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (CSEBTP)	M. Pascal MOUSSET	M. Jérôme LANVIN
Chambre syndicale des métiers du génie civil et des travaux publics (CSMGCTP)	M. Daniel PALACZ	M. François GABELLA
Comité des banques de la Polynésie française de la fédération bancaire française	M. James ESTALL	M. Patrice TEPELIAN
Union polynésienne de l'hôtellerie (UPHO)	M. Christophe BEAUMONT	M. Thierry BUTTAUD
Association des transporteurs aériens locaux de Polynésie française (ATAL)	M. Thierry ALBERT	Mme. Catherine CHANG

Tableau n°2 portant désignation des représentants des organisations professionnelles de salariés les plus représentatives et sur leurs propositions		
Organisations syndicales de salariés	Titulaires	Suppléants
Confédération des syndicats de travailleurs de Polynésie française/force ouvrière (CSTP/FO)	- M. Laurent BETITO - M. Mahinui TEMARII - M. Angelo FREBAULT - M. Patrick GALENON - Mme. Rainui GALENON	- M. John FAATAU - M. Albert TETOHU - M. Teddy TEAROHA - M. Christophe SUBERBIELLE - M. Teva BARSINAS
Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP)	- M. Cyril LE GAYIC - Mme Gisèle TEHEIURA - M. Eugène SOMMERS	- Mme Vaitea LE GAYIC - M. René FROGIER - M. Jean-Claude PUTOA
Confédération A Tia I Mua (A Tia I Mua)	- M. Yves LAUGROST - Mme Moeata WHOLER	- Mme Maité ORBECK - M. Athanase TERIITETOOFA
Confédération Otahi (OTAHI)	- M. Teamio TUARAU - M. Teva PHILIPPE	- Mme Lucie TIFFENAT - Mme Stéphanie TAURUA
Confédération O Oe To Oe Rima	- M. Ronald TEROROTUA - M. Atonia TERIINOHORAI	- M. Bruno MAITERAI - M. Armand COLOMBANI

Tableau n°3 prenant acte de la désignation des représentants du Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPC)	
Titulaire	Suppléant
M. Teriitepaiatua MAIHI	M. Teddy TEFAATAU

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES****CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE,
DES SERVICES ET DES METIERS**

COMMUNIQUE concernant les modifications apportées à la liste électorale pour la nomination des membres de l'assemblée consulaire.

En application de l'article 45 de l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), la "commission électorale" chargée d'établir les listes des électeurs pour la nomination des membres de l'assemblée consulaire, en sa séance du 30 avril 2012, a ordonné les modifications suivantes :

Modification de la liste électorale, collège industrie à Papeete :

Suite aux modifications apportées à la société Ténésol Polynésie, devenue Sunzil Polynésie,

Au lieu de :

"N° TAHITI : 245217.

N° RC : 4413B.

Forme : SA.

Raison sociale : Ténésol Polynésie.

Nom représentant : Hervé Latouche.

Qualité : PDT.

NAF : 453A" ;

Lire :

"N° TAHITI : 245217.

N° RC : 4413B.

Forme : SA.

Raison sociale : Sunzyl Polynésie.

Nom représentant : Jimmy Wong.

Qualité : Directeur général.

NAF : 4321A".

Vient de paraître

**LE RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE CONTROLE
BUDGETAIRE ET FINANCIER
POUR L'ANNEE 2011**

(Publié au JOPF n° 19 NS du 18 mai 2012)

Le prix est fixé à 1.208 F CFP.TTC

Est disponible

POLYNESIE FRANÇAISE



CODE DES IMPÔTS

(Mise à jour au 1er février 2012)

Ministère de l'économie, des finances, du travail et de l'emploi,
en charge de la réforme fiscale, de la formation professionnelle,
des réformes administratives et de la fonction publique

Direction des impôts et des contributions publiques
11, rue du Commandant-Destremeau, BP 80, 98713 Papeete
Tel : 46.13.13 – Fax : 46.13.00 – Email : directiondesimpots@dlcp.gov.pf

Prix TTC : 5 733 F CFP

<p>RÉCEPTION des annonces pour publication au <i>Journal officiel de la Polynésie française</i></p>
--

La date limite est fixée au :

Lundi 12h00 (*)

(*) SAUF Jours fériés				
FERIES 2012		DATE LIMITE de réception des dossiers	Publication au JOPF	
Jour	Date		N°	Date
Arrivée Evangile	Lundi 5 mars	Jeudi 1er mars à 14h50	10	8 mars
Vendredi Saint et Lundi de Pâques	Vendredi 6 et Lundi 9 avril	Mercredi 4 avril à 14h50	15	12 avril
Fête du travail	Mardi 1er mai	Jeudi 26 avril à 14h50	18	3 mai
Victoire 1945	Mardi 8 mai	Jeudi 3 mai à 14h50	19	10 mai
Ascension	Jeudi 17 mai	Vendredi 11 mai à 13h00	20	17 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 28 mai	Jeudi 24 mai à 14h50	22	31 mai
Assomption	Mercredi 15 août	Jeudi 9 août à 14h50	33	16 août
Toussaint	Jeudi 1er novembre	Vendredi 26 octobre à 13h00	44	1er novembre
Noël	Mardi 25 décembre	Jeudi 20 décembre à 14h50	52	27 décembre
Jour de l'An	Mardi 1er janvier	Jeudi 27 décembre à 14h50	1	3 janvier